***Vayétsé***

***Perfection personnelle au détriment des autres***

*(Discours du Rabbi, Likouteï Si’hot, tome 5, page 41)*

Le verset Vayétsé 29, 28 dit : «Il lui donna(1) Ra’hel, sa fille pour épouse». Comme on le sait(2), «les Patriarches accomplirent toutes les Mitsvot de la Torah avant qu’elle soit donnée(3)» et Yaakov porte témoignage sur son propre compte(4) : «J’ai habité avec Lavan et j’ai respecté les six cent treize Mitsvot(5)», selon l’interprétation de Rachi.

On constate, cependant, que Yaakov épousa deux sœurs, ce que la Torah interdit de la manière la plus tranchée, ainsi qu’il est dit(6) : «Tu ne prendras pas une femme avec sa sœur». Comment le comprendre ?

De nombreux commentateurs s’interrogent, à ce sujet et ils développent différentes explications. En revanche, Rachi, qui, d’ordinaire, relève systématiquement toute question se posant sur le sens simple du verset, ne dit pas un mot, à ce sujet.

Il faut donc voir dans le silence de Rachi une preuve de la possibilité de découvrir, en plus des explications de tous ces commentateurs, une interprétation simple, qu’un enfant de cinq ans, commençant son étude de la Torah, peut lui-même découvrir par ses propres moyens. C’est pour cette raison que Rachi ne l’énonce pas.

Cette explication est, en l’occurrence, la suivante. Le respect des Mitsvot par les Patriarches était uniquement un moyen de mieux faire, une attitude plus rigoriste de leur part, car ils n’étaient pas astreints à cette pratique. De manière formelle, ils avaient reçu uniquement les sept Mitsvot des descendants de Noa’h et les précautions que les nations ont adoptées, en la matière.

Aussi, lorsqu’une Mitsva de la Torah à laquelle ils n’étaient pas astreints faisait obstacle à leur respect d’une Mitsva des descendants de Noa’h, les Patriarches n’étaient pas autorisés de remettre en cause cette dernière, qui avaient, pour eux, la force d’une obligation, au bénéfice de la première, qui ne s’imposait pas à eux et qui n’était qu’une façon de mieux faire(7).

L’une des pratiques qui a été adoptée par toutes les nations est l’interdiction d’abuser son prochain, qui est rattachée aux Mitsvot des descendants de Noa’h, au point que celui qui a recours à la ruse peut être puni pour cela, comme on peut l’observer chez Yaakov lui-même, qui reproche à Lavan(8) : «Pourquoi m’as-tu trompé ?». Et, Lavan, l’araméen, coutumier de la ruse(9), dut lui présenter des excuses, pour cela.

C’est précisément cette interdiction de tromper et d’abuser qui conduisit Yaakov à épouser deux sœurs. En effet, Yaakov avait promis à Ra’hel qu’il l’épouserait. Il lui avait même donné des signes de reconnaissance, pour cela(10). Or, Yaakov avait pu constater que Lavan l’avait trompé et qu’il lui avait donné Léa pour épouse, à la place de Ra’hel.

De ce fait, Yaakov était confronté à un dilemme moral. S’il ne respectait pas la promesse faite à Ra’hel, s’il ne l’épousait pas après avoir contracté une union avec Léa, il transgresserait l’interdiction de la tromperie(11) et, en outre, il lui ferait de la peine, lui imposerait une terrible souffrance. De plus, elle risquait de devenir l’épouse d’Esav(12).

Il y avait donc, d’un côté, une interdiction à laquelle Yaakov était astreint, celle de la ruse, d’un autre côté, ce qui n’était pour lui qu’un meilleur comportement, sa volonté de respecter l’interdiction faite par la Torah d’épouser deux sœurs.

Il est donc bien clair que le désir d’adopter un meilleur comportement n’avait pas le pouvoir de repousser l’interdiction absolue de la tromperie. Yaakov devait, en l’occurrence, renoncer à ce meilleur comportement et épouser Ra’hel, bien qu’il ait déjà été marié à Léa.

Et, cette explication est si évidente que l’enfant de cinq ans, commençant son étude de la Torah, peut la comprendre par ses propres moyens, selon Rachi, qui ne l’énonce donc pas et qui ne donne aucune précision, à ce sujet.

L’attitude de Yaakov délivre également un enseignement éternel à ses descendants. Nul n’a le droit de mieux accomplir une Mitsva au détriment de l’autre. Il est, certes, nécessaire de servir D.ieu en adoptant le comportement le plus rigoriste, mais l’on doit faire en sorte qu’il n’en résulte aucune difficulté, aucune vexation pour une autre personne. Il est parfois préférable de renoncer à sa perfection personnelle plutôt que de peiner quelqu’un.

Quand on se trouve à proximité d’un Juif qui ne connaît pas les principes fondamentaux du Judaïsme, on ne doit pas se dire que l’on se consacrera plutôt à la recherche de sa perfection personnelle, que l’on se concentrera sur sa propre ascension dans la Torah et dans le service de D.ieu, au lieu de lui transmettre ces principes, que, du reste, il n’accepterait peut-être pas(13).

Il convient, en pareil cas, d’adopter une autre démarche et de se poser les questions suivantes : «En quoi suis-je meilleur que lui ? Pourquoi dois-je renforcer en moi les meilleurs comportements alors que les fondements lui manquent encore ?». Il est effectivement justifié de renoncer à sa perfection personnelle pour faire du bien à son prochain(14).

**Notes**

(1) Lavan à Yaakov.

(2) Selon le traité Kiddouchin 82a. On consultera également, à ce propos, le traité Yoma 28b.

(3) Ils le firent, cependant, uniquement sur la base de leur engagement personnel et leurs Mitsvot ne furent donc pas aussi hautes que celles qui sont mises en pratique après le don de la Torah, au point que nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, disent : «les Mitsvot des Patriarches étaient des odeurs».

(4) Béréchit 32, 5.

(5) En effet, la valeur numérique du mot *Garti*, «j’ai habité», est six-cent-treize. En indiquant à Esav qu’il avait habité chez Lavan, Yaakov lui signifiait que, même dans cet endroit, il avait respecté l’intégralité des Mitsvot.

(6) Vaykra 18, 18.

(7) Il est clair que l’on ne peut se prévaloir d’une attitude plus rigoriste pour s’autoriser ce qui est une véritable interdiction. C’est ainsi qu’un converti n’a pas le droit de faire ce qui lui était interdit quand il n’était pas juif. Sa conversion au Judaïsme, ayant pour objet de le rapprocher du service de D.ieu, ne peut pas servir de prétexte pour lui permettre un comportement qui lui était, au préalable, interdit.

(8) Vayétsé 29, 25.

(9) De fait, *Ramaout*, «la ruse», est de la même étymologie qu’Aram, la contrée de laquelle Lavan était originaire.

(10) Précisément pour ne pas être abusé par Lavan.

(11) Alors qu’il en faisait lui-même le reproche à Lavan.

(12) Ce qui était une souffrance supplémentaire.

(13) Et, l’on aura alors réellement perdu son temps !

(14) Et à aucun moment ceci ne peut être considéré comme une perte de temps.

\* \* \*

***La splendeur de la ville***

*(Discours du Rabbi, Likouteï Si’hot, tome 35, page 911)*

La Parchat Vayétsé commence par : «Yaakov sortit de Béer Cheva et il se rendit à ‘Haran». Le Midrash(1), que Rachi cite dans son commentaire du début de cette Paracha, explique la raison pour laquelle la Torah dit : «Yaakov sortit» plutôt que : «Yaakov s’en alla». Et, il en déduit que, quand un Tsaddik quitte une ville, «elle perd sa splendeur, elle perd son éclat, elle perd son honneur».

On peut, toutefois, se poser la question suivante. Yaakov, certes, quitta Béer Cheva. En revanche, Its’hak et Rivka restèrent dans cet endroit. Dès lors, comment dire que la ville avait perdu sa splendeur ? Ne pouvait-elle la conserver grâce à Its’hak et Rivka ?

Le Midrash pose effectivement cette question et il répond que : «l’on ne peut pas comparer le mérite d’un seul Tsaddik à celui de deux Tsaddikim». Rachi ne mentionne cependant pas la question du Midrash, ni sa réponse et il faut en déduire qu’il adopte, en la matière, une autre explication(2).

Pour comprendre la réponse à cette question, il convient d’analyser les termes qui sont employés par le Midrash : «elle perd son éclat, elle perd son honneur», alors que Rachi ajoute : «elle perd sa splendeur». Bien plus, Rachi mentionne cet ajout en premier lieu. Quelle est la différence entre «splendeur», «éclat» et «honneur» ?

L’honneur et l’éclat sont liés à la gloire et à la beauté que la ville acquiert par la présence du Tsaddik, quand il y réside(3). En l’occurrence, cela signifie que, quand Yaakov se trouvait à Béer Cheva, cette ville avait un honneur et une importance accrus.

Il en est de même également pour l’éclat. On parle, par exemple, de l’éclat du soleil, de sa clarté. Cela veut dire que, quand Yaakov résidait à Béer Cheva, sa droiture et ses mérites éclairaient toute la ville.

La splendeur, en revanche, ne fait pas qu’éclairer. Elle exerce, en outre, une influence et elle a un effet sur ceux qui la reçoivent et qui en sont illuminés. C’est ainsi que les enfants d’Israël ne voulaient plus s’approcher de Moché, notre maître, quand il descendit du mont Sinaï. Son visage était éclairé par des «cornes de splendeur», qui leur inspirait la crainte et la peur. Aussi, «ils eurent peur de s’approcher de lui(4)».

La splendeur n’est donc pas uniquement l’honneur et la beauté de la ville. C’est aussi ce qui fait évoluer ses habitants(5). En l’occurrence, tant que le Tsaddik est dans la ville, en plus de l’importance et de la clarté que celle-ci reçoit, le comportement de ses habitants s’en trouve favorablement modifié.

Ceci nous permettra de comprendre la différence qu’il convient de faire entre l’explication du Midrash et l’ajout de Rachi. Selon Rachi, qui mentionne ici la splendeur, il est question, en l’occurrence, de l’influence que le Tsaddik exerce sur les habitants de la ville, quand il y réside, de la manière dont il les conduit à améliorer leur comportement(6).

En revanche, pour le Midrash, qui ne mentionne que l’éclat et l’honneur, il s’agit uniquement de la réputation de la ville, de son importance et de ses mérites, grâce à la présence du Tsaddik, indépendamment du comportement de ses habitants.

Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre le sens simple que le Midrash et Rachi donnent de ce verset et la différence qu’ils font entre Its’hak et Yaakov(7).

Selon le Midrash, il est clair qu’à la fois Its’hak et Yaakov renforçaient l’honneur et l’importance de la ville. Lorsqu’ils s’y trouvaient tous les deux, cet honneur et cette importance étaient accrus d’autant. Puis, quand Yaakov quitta la ville, une partie de cet honneur et de cette importance fut perdue, car : «on ne peut pas comparer le mérite d’un seul Tsaddik à celui de deux Tsaddikim».

En revanche, selon Rachi, ce verset se réfère essentiellement à la splendeur, c’est-à-dire à l’influence qui est exercée par le Tsaddik sur la ville et sur ceux qui y résident. Or, en la matière, il est évident qu’il y avait une différence entre Its’hak et Yaakov.

Its’hak, plus âgé, ne pouvait pas exercer sur les habitants de la ville une influence aussi déterminante que celle de Yaakov. Comme l’écrit Rachi(8), à propos de Its’hak, «sa vision était affaiblie et il restait cloîtré à la maison. Il était donc considéré comme mort(9)». Ainsi, Its’hak renforçait effectivement l’importance et l’honneur de la ville(10), mais il n’y exerçait plus aussi clairement son influence.

De même, Rivka ne parvenait plus à influencer les habitants de la ville(11), car elle devait s’occuper de son mari, Its’hak, se trouver en permanence auprès de lui et lui venir en aide, en tous ses besoins(12).

En revanche, tant que Yaakov se trouvait à Béer Cheva, la ville en tirait non seulement l’honneur et l’importance, mais aussi une amélioration du comportement de ses habitants. Rachi en déduit que, quand : «Yaakov sortit de Béer Cheva», la ville perdit non seulement son éclat et son honneur, mais aussi sa splendeur.

Un enseignement découle de ce qui vient d’être dit. Le saint Or Ha ‘Haïm explique(13) que le verset : «Yaakov sortit de Béer Cheva et il se rendit à ‘Haran» fait allusion à une âme qui descend dans ce monde afin de servir D.ieu au sein d’un corps physique(14).

Rachi souligne donc que, quand cette âme descend dans le monde matériel, un effet(15) se produit dans les sphères célestes. Et, par ce mérite, chaque Juif pourra : «rentrer chez lui», lors de la délivrance véritable et complète, par notre juste Machia’h, très bientôt et de nos jours.

**Notes**

(1) Midrash Rabba, Béréchit, chapitre 68, au paragraphe 6.

(2) Qu’il convient de découvrir.

(3) C’est ainsi que le verset Kedochim 19, 32, dit : «Tu honoreras l’ancien», ce qui veut dire, au sens le plus simple, qu’il faut lui manifester du respect.

(4) Et, il dut, de ce fait, porter un voile sur le visage, en permanence.

(5) Dans un sens positif, sur la voie de la droiture.

(6) Rachi n’adopte pas l’avis du Midrash parce que la Torah a déjà indiqué, au préalable, que les mérites d’un Tsaddik protègent sa ville. En effet, le verset Vayéra 18, 26 précisait que le mérite des Tsaddikim aurait pu sauver la ville de Sodome. Aussi, si le présent verset se limitait à délivrer le même enseignement, Rachi n’aurait pas pu dire : «cela veut dire que la sortie du Tsaddik de la ville fait une impression», puisque ce fait a déjà été établi au préalable et il est donc connu.

(7) Du fait de laquelle on parle de : «sortie» précisément à propos du départ de Yaakov.

(8) Dans son commentaire du verset Vayétsé 28, 13.

(9) Nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, affirment, en effet, que : «celui qui est frappé de cécité est considéré comme mort».

(10) En tant que Tsaddik.

(11) En outre, elle se devait d’être pudique et le verset Tehilim 45, 14 dit bien que : «l’honneur de la fille du Roi est à l’intérieur».

(12) Du fait de son infirmité.

(13) Dans son commentaire du verset Vayétsé 28, 14.

(14) En effet, Béer Cheva est : «le puits du serment», ce qui fait allusion au serment prononcé par l’âme avant de descendre dans un corps physique : «Tu seras un Tsaddik et tu ne seras pax un impie». En outre, ‘Haran est de la même étymologie que ‘*Haron*, «la colère». ‘Haran est le lieu de la colère de D.ieu, ici-bas et, plus généralement, cette expression s’applique aussi à la matérialité faisant obstacle au service de D.ieu.

(15) Positif.

\* \* \*